

LE MALI POST « ACCORD D'ALGER » : UNE PÉRIODE INTÉRIMAIRE ENTRE CONFLITS ET NÉGOCIATIONS

Adib Bencherif

Editions Karthala | « Politique africaine »

2018/2 n° 150 | pages 179 à 201

ISSN 0244-7827

ISBN 9782811125707

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2018-2-page-179.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Editions Karthala.

© Editions Karthala. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

CONJONCTURE

ADIB BENCHERIF

LE MALI POST « ACCORD D'ALGER » : UNE PÉRIODE INTÉrimAIRE ENTRE CONFLITS ET NÉgOCIATIONS

La rébellion touarègue amorcée en janvier 2012 s'achève officiellement avec la signature par les trois parties en conflit – le gouvernement malien, la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 et la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA)¹ – de l'« Accord d'Alger »². Multidimensionnel, l'accord porte sur des questions politiques et institutionnelles, de défense et de sécurité, de développement socio-économique et culturel, et sur les enjeux de la réconciliation, de la justice et les questions humanitaires. Signé le 15 mai 2015 par le gouvernement malien, la Plateforme et la médiation internationale, il n'est paraphé que le 20 juin 2015 par la CMA, soulignant ainsi les réticences et les insatisfactions des groupes rebelles. Sa mise en œuvre, suivie et soutenue par une médiation internationale³, vise à instaurer un climat apaisé au Mali, plus particulièrement dans le Nord. Mais la période intérimaire de 18 à 24 mois prévue par l'accord est tout sauf apaisée. Elle est davantage la continuité du conflit qu'une réelle période de transition et multiplie les retards sur les échéanciers. Elle ne cesse d'ailleurs d'être prolongée et devrait être étendue jusqu'en 2019⁴. L'instabilité qui caractérise cette période peut s'expliquer par de multiples facteurs exposés dans de nombreux textes sur

1. Pour les détails et la composition des différents groupes présentés dans le texte, voir le tableau en fin d'article.

2. Pour faciliter la lecture, les termes « accord » et « Accord d'Alger » seront utilisés pour se référer à « l'Accord pour la paix et réconciliation au Mali issu du processus d'Alger » signé en 2015.

3. La médiation est composée de l'Algérie, en tant que chef de file, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger, du Tchad, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), de l'Organisation des Nations unies (ONU), de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE). Par ailleurs, « [l]es membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies sont invités à participer aux travaux du Comité [de suivi de l'Accord d'Alger]. Le CSA peut, en outre, inviter, en tant que de besoin, d'autres acteurs et institutions financières internationaux, à participer à ses travaux », Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, 2015, chapitre 19, article 58, p. 15.

4. Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017), Lettre datée du 8 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali, Conseil de sécurité, 8 août 2018, <<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/N1823299.DOC.pdf>>, consulté le 6 octobre 2018.

Conjoncture

le sujet⁵. D'abord, l'itération des rébellions touarègues au Mali a conduit à un manque de confiance entre les parties mais aussi à un rejet de l'accord par différents pans de la société civile et des figures politiques, considérant que le fait d'entrer en conflit permet d'obtenir par la violence des ressources politiques et économiques de l'État. Certains éléments de la société civile se mobilisent pour réclamer leur « inclusion » politique au sein de l'accord et ainsi bénéficier de la redistribution des ressources. De plus en plus de franges de la société civile, notamment parmi les jeunes, constituent des groupes armés pour défendre des intérêts communautaires, parfois avec l'appui d'anciens membres de groupes armés ou de militaires, à l'instar du Congrès pour la justice dans l'Azawad (CJA). Les élites et les leaders des groupes armés s'inscrivent quant à eux dans une démarche en partie instrumentale pour se tailler des « parts du gâteau » malien, conduisant à une perpétuation des jeux de négociation entre les trois parties de l'Accord et à de nombreux conflits armés, notamment entre le Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (Gatia) de la Plateforme et le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) de la CMA. De son côté, le gouvernement malien semble réticent vis-à-vis de la mise en œuvre de l'accord. La médiation internationale, quant à elle, représente des visions et des intérêts divergents d'acteurs extérieurs, et peine à parler d'une seule voix et à faire respecter les divers calendriers aux parties en conflit. Enfin, les groupes djihadistes et les réseaux de narcotrafiants participent à la complexification du conflit malien et entretiennent des relations variées avec les parties en conflit. Ces facteurs s'enchevêtrent à travers deux nœuds de tension qu'incarne la mise en place des autorités intérimaires et des patrouilles mixtes entre 2015 et 2017. Cet article vise à éclairer les enjeux qui sous-tendent cet écheveau de facteurs ainsi que les perceptions qu'en ont les acteurs locaux. Après avoir dépeint l'hostilité et la suspicion entourant l'Accord d'Alger et sa mise en œuvre,

5. Collectif, « La France doit rompre avec la rhétorique martiale qui prévaut au Sahel », *Le Monde*, 21 février 2018, <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/02/21/la-france-doit-rompre-avec-la-rhetorique-martiale-qui-prevaut-au-sahel_5260475_3212.html>, consulté le 6 octobre 2018 ; A. Boutellis et M.-J. Zahar, *A Process in Search of Peace: Lessons from the Inter-Malian Agreement*, New York, International Peace Institute, juin 2017 ; A. Bourgeot, « La crise malienne : vers une recomposition géopolitique des espaces sahariens », in M. Mokhefi et A. Antil (dir.), *Le Maghreb et son Sud : vers des liens renouvelés*, Paris, CNRS éditions/Ifri, 2012, p. 91-109 ; A. Campana, *Entre déstabilisation et enracinement local. Les groupes djihadistes dans le conflit malien depuis 2015*, Rapport du projet Stabiliser le Mali, Montréal, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques/Uqam, 2018 ; A. Bencherif et A. Campana, « Alliances of Convenience: Assessing the Dynamics of the Malian Insurgency », *Mediterranean Politics*, vol. 22, n° 1, 2017, p. 115-134 ; N. Desgrais, Y. Guichaoua et A. Lebovich, « Unity is the Exception. Alliance Formation and De-Formation among Armed Actors in Northern Mali », *Small Wars & Insurgencies*, vol. 29, n° 4, 2018, p. 654-679.

les relations entre les facteurs mentionnés seront analysées, en retraçant les divers positionnements des parties en conflit et les perceptions induites par l'accord, principalement à travers les divers blocages observés lors de la mise en place des autorités intérimaires et des patrouilles mixtes. Cette étude se focalise sur les acteurs locaux, bien qu'il faille aussi prendre en compte les rôles variés des acteurs extérieurs⁶. Très centrées sur l'identification des facteurs du conflit, la plupart des études cherchent à narrer une histoire du conflit, sélectionnant ou présentant certaines interprétations des événements, sans mettre en concurrence et en perspective les différents récits des acteurs locaux. Elles ignorent la diversité des points de vue et la complexité, les contradictions et les ambiguïtés des récits des acteurs locaux. Le développement qui suit vise à démontrer l'importance de se pencher sur les récits des acteurs locaux pour saisir les dynamiques du conflit.

Il repose sur un matériel collecté au cours de deux séjours de recherche. Le premier, réalisé de juillet à septembre 2016, lorsque j'officiais en qualité de chercheur stagiaire à la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (Misahel), un des acteurs de la médiation internationale⁷. Au cours de ce séjour de recherche, il fut possible de participer à des réunions de travail avec les parties en conflit et les acteurs de la médiation internationale, souvent dans le cadre des réunions du Comité de suivi de l'Accord d'Alger (CSA), et d'avoir accès à des documents de première main⁸. Le second terrain, mené de novembre 2016 à septembre 2017 au Mali et au Niger, était consacré à mes recherches doctorales portant sur les récits des élites politiques touarègues⁹. Dans ce cadre, des entretiens semi-directifs et non directifs ont été réalisés à Bamako avec des chefs et des représentants des différents groupes armés, ainsi qu'avec des membres de l'administration et de la société civile. Enfin, des entrevues ont aussi été réalisées avec des membres de la médiation internationale, notamment au sein de l'Union africaine (UA)¹⁰.

6. B. Charbonneau, « Intervention in Mali: Building Peace between Peacekeeping and Counterterrorism », *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 35, n° 4, 2017, p. 415-431 ; L. A. Ammour, « Algeria's Role in the Sahelian Security Crisis » [en ligne], *Stability: International Journal of Security and Development*, vol. 2, n° 2, 2013, <<https://www.stabilityjournal.org/articles/10.5334/sta.bp/>>, consulté le 6 octobre 2018 ; K. Döring, « The Changing ASF Geography: From the Intervention Experience in Mali to the African Capacity for Immediate Response to Crises and the Nouakchott Process », *African Security*, vol. 11, n° 1, 2018, p. 32-58.

7. Je remercie l'équipe de la Misahel d'avoir accepté de m'accueillir tout en me laissant libre d'exercer mes activités de recherche comme je l'entendais.

8. Pour les détails relatifs au mandat du CSA, se reporter au chapitre 19 de l'Accord d'Alger, plus particulièrement les articles 60 à 62.

9. Cette recherche a été réalisée grâce à la bourse Joseph Armand Bombardier (767 2015 1494) octroyée par le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) du Canada.

10. Un médiateur a particulièrement retenu mon attention. Il constitue l'une de mes sources clés concernant cette période intérimaire pour les raisons suivantes. Il a été impliqué dans les diverses

Conjoncture

La quasi-totalité des entretiens est anonymisée du fait du caractère sensible des données. Il s'agissait d'une condition *sine qua non* pour que les divers témoins et responsables se confient.

**DE L'ACCORD D'ALGER À LA PÉRIODE INTÉrimAIRE :
HOSTILITÉ ET SUSPICION MAINTENUES**

L'hostilité et la suspicion des élites politiques maliennes, des leaders d'opinion et de la société civile, principalement dans le Sud du pays, sont permanentes à l'endroit de l'Accord d'Alger et de sa mise en œuvre. Un épisode survenu avant la signature de l'Accord d'Alger permet de se faire une idée de l'ampleur du rejet actuel. Il illustre l'attitude défiante du pouvoir malien, mais aussi de nombreuses franges de la société civile, dans la négociation avec les groupes rebelles du Nord du Mali, majoritairement touaregs et arabes. Alors que les discussions sont entamées à Alger de manière informelle entre les différentes parties, que les groupes rebelles consentent à faire quelques efforts, le Premier ministre de l'époque, Moussa Mara, décide de se rendre à Kidal en mai 2014, sans négocier sa venue sur le terrain avec les groupes rebelles, et ce en passant outre les conseils de personnalités politiques maliennes et de médiateurs internationaux. Plusieurs d'entre eux ont souligné qu'ils avaient même tenté de dissuader le président et le Premier ministre d'effectuer cette visite. À son arrivée à l'aéroport de Kidal, le 16 mai 2014, des femmes et des jeunes manifestent contre sa venue¹¹. S'ensuivent des affrontements, principalement au niveau du bâtiment du gouvernement de Kidal, entre les groupes rebelles, des groupes islamistes et l'armée malienne¹². Suite à cet épisode, la défaite militaire de l'armée malienne est telle qu'un officier français énonce que cette armée, qui avait été reconstruite entre 2013 et 2014 et était à nouveau fonctionnelle, est décousue et que tout est à refaire¹³.

négociations entre les parties en conflit depuis l'accord préliminaire de Ouagadougou, en passant par l'écriture des différentes ébauches de l'Accord d'Alger, jusqu'aux différentes étapes de la période intérimaire, et ce pour différents acteurs internationaux. Doté d'un sens critique et d'une capacité de contextualisation que j'ai rarement constatés sur le terrain parmi les observateurs étrangers, j'ai une dette particulière à son endroit.

11. MaliActus, « Mali : le Premier ministre à Tombouctou, manifestation dispersée à Kidal » [en ligne], *MaliActus.Net*, 17 mai 2014, <<https://maliactu.net/mali-le-premier-ministre-a-tombouctou-manifestation-dispersee-a-kidal-3/>>, consulté le 7 octobre 2018.

12. AFP, « Mali : affrontements et prise d'otages à Kidal » [en ligne], *Libération*, 18 mai 2014, <http://www.liberation.fr/planete/2014/05/18/mali-affrontements-et-prise-d-otages-a-kidal_1020270>, consulté le 7 octobre 2018. Entretien avec un médiateur international, Bamako, 4 février 2017; entretien avec une rescapée touarègue des affrontements au gouvernement, Bamako, 24 janvier 2017.

13. Entretien avec un haut gradé français présent au Mali en 2014, Paris, 25 novembre 2016.

Selon de nombreux médiateurs internationaux, l'arrivée de Moussa Mara à Kidal est alors associée à un déplacement de troupes militaires, notamment avec la venue du chef d'état-major Mahamane Touré et du général El Hadj Ag Gamou. L'intention du pouvoir malien de reprendre Kidal par la force est déjà connue et la démarche de Moussa Mara apparaît pour eux comme un coup de force. Toutefois, quelques jours plus tôt, le président Ibrahim Boubakar Keïta (IBK) nie, face aux médiateurs et aux diplomates étrangers, la planification d'une attaque ou d'une intervention militaire¹⁴. Soupçonneux malgré tout, les groupes rebelles se préparent et vont à l'affrontement. Selon un médiateur, des progrès avaient pourtant été constatés et des concessions avaient été faites peu de temps auparavant par les groupes rebelles¹⁵. Le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le HCUA et le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) avaient en effet annoncé et libéré le gouvernorat, la radio et la télévision à Kidal en novembre 2013¹⁶. L'attitude du gouvernement malien représente alors, pour ce médiateur, un « entêtement » incompréhensible¹⁷.

Le gouvernement d'IBK, ayant épuisé l'option militaire, se consacre alors pleinement à l'option politique et s'engage davantage dans le processus d'Alger. L'ensemble des médiateurs internationaux, des leaders des groupes rebelles et des groupes pro-Bamako s'accordent majoritairement sur ce point. En effet, les discours d'IBK entre le 17 mai et le 21 mai, période des incidents à Kidal, passent d'un ton martial et guerrier à des propos plus conciliants¹⁸. Ce changement de ton laisse percevoir un réalignement pragmatique du gouvernement pour l'option de la négociation mais aussi une tension vraisemblablement existante au sein du pouvoir malien entre les partisans d'une ligne dure et ceux d'une ligne plus modérée. Ainsi, après les affrontements de mai 2014, la frange modérée du gouvernement s'est imposée au vu des contraintes existantes. En effet, les partisans d'une ligne dure s'effacent ou adoptent temporairement une posture modérée. Toutefois, une fois l'Accord d'Alger signé, le gouvernement malien conserve une attitude ambivalente, s'expliquant vraisemblablement par cette tension interne toujours présente. Un ancien ministre de la défense déclare au CSA qu'il ne se sent ni concerné ni contraint par l'accord¹⁹, alors que d'autres représentants de l'État malien s'inscrivent dans une volonté de le mettre en œuvre. Pendant toute la période transitoire, la ligne dure du

14. Discussions informelles avec des médiateurs internationaux, Bamako, 26 décembre 2017.

15. Entretien avec un médiateur international, Bamako, 4 février 2017.

16. Déclaration du MNLA, du HCUA et du MAA, 8 novembre 2013, Ouagadougou.

17. Entretien avec un médiateur international, Bamako, 4 février 2017.

18. S. Tamboura, « D'un discours à l'autre : double langage à Bamako » [en ligne], *L'Aube*, 26 mai 2014, <<http://www.maliweb.net/politique/dun-discours-lautre-double-langage-bamako-323522.html/>>, consulté le 7 octobre 2018

19. Entretien avec un responsable de la médiation internationale, Bamako, 5 janvier 2017.

Conjoncture

gouvernement considère qu'en l'absence de la mise en place des autorités intérimaires dans les délais de l'accord, celui-ci serait considéré comme nul et non advenu : « Bref, une logique où ils [les partisans de la ligne dure] ne veulent pas de ces accords²⁰ ». Une hypothèse qui me semble très plausible est que certains des partisans de la ligne dure sont impliqués dans la création de milices et tentent de nourrir les dissensions au sein des groupes armés pour les affaiblir et rendre l'accord caduc. Ce schéma avait été clairement observé dans les années 1990 et suite à la rébellion touarègue de 2006.²¹ Des relations étaient entretenues entre des milices communautaires et Bamako. Ces milices faisaient office de groupes armés par procuration afin d'affaiblir les groupes rebelles, tout en développant à chaque fois des agendas propres et autonomes de Bamako²².

Par ailleurs, une grande partie des élites politiques et intellectuelles mettent en opposition la souveraineté malienne et l'Accord d'Alger considéré comme l'imposition d'une vision étrangère, celle de la communauté internationale, ce qui complique sa mise en œuvre²³. Les discours de déni vis-à-vis de la gestion du Nord du Mali vont plus loin, faisant reposer la responsabilité de la situation actuelle au Mali sur la France ou l'Algérie (ou sur les deux). Ce type de discours se retrouve très souvent dans certains cercles politiques et intellectuels proches d'IBK, ou dans les propos de membres de groupes rebelles, à l'instar du MNLA et du HCUA, accusant les deux États d'avoir créé le Gatia et d'avoir aidé le pouvoir malien à les affaiblir²⁴. En retour, les membres du Gatia accusent aussi régulièrement ces deux États de favoriser et de renforcer les groupes rebelles²⁵.

Les médias maliens ne sont pas en reste. S'inscrivant majoritairement dans le registre d'articles d'opinion plus que d'investigations par rapport au conflit dans le Nord du Mali, beaucoup véhiculent des points de vue

20. *Ibid.*

21. C. Grémont, « Touaregs et Arabes dans les forces armées coloniales et maliennes. Une histoire en trompe-l'œil », *Note de l'Ifri*, Le Maghreb dans son environnement régional et international, janvier 2010, p. 17-23.

22. C. Grémont, A. Marty, R. ag Mossa et Y. Hamara Touré, *Les liens sociaux au Nord-Mali: entre fleuve et dunes*, Paris, Karthala, 2004 ; Wikileaks, « Mali Using Tuareg Militias to Combat Tuareg Rebels » [en ligne], 30 mai 2008, <https://wikileaks.org/plusd/cables/08BAMAKO482_a.html>, consulté le 31 octobre 2017 ; C. Grémont, « Touaregs et Arabes... », art. cité, p. 17-23.

23. Entretien avec le Professeur Cheïbane Coulibaly, Bamako, 30 janvier 2017. Le Professeur Coulibaly, à l'instar de nombreux intellectuels et hommes politiques maliens, s'oppose donc à la décentralisation renforcée prévue au sein de l'Accord d'Alger, considérant cela comme une imposition extérieure non adaptée à la réalité locale.

24. Entretien avec un Touareg de la tribu des *Ifoghas*, Bamako, 25 décembre 2016.

25. Entretiens avec des membres du Gatia, Bamako, 5 janvier 2017.

hostiles à l'Accord d'Alger²⁶. Pourtant, de l'aveu même de journalistes maliens qui expriment leur opposition à l'accord, beaucoup confessent qu'ils ne l'ont ni lu ni compris²⁷. Alors que la période intérimaire est initiée en 2015, les groupes armés du Nord du Mali continuent d'être qualifiés, assimilés ou associés à des « narco-djihadistes » par certains journalistes et médias maliens²⁸. Ces derniers contribuent à entretenir une confusion entre les groupes djihadistes, tels qu'Ansar Dine, Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et le Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) qui ne sont pas parties de l'accord, et les groupes rebelles qui, eux, le sont. Ce type de rhétorique a certainement participé à renforcer les tensions intercommunautaires et à complexifier la mise en œuvre de l'accord. Certains leaders d'opinion à Bamako insistent aussi sur le basculement d'Iyad Ag Ghali dans le djihadisme, alors qu'il est un ancien leader de la rébellion touarègue des années 1990²⁹. Son parcours amène à établir une association hâtive entre les groupes djihadistes et les groupes rebelles touaregs. Sans laisser libre cours à une généralisation hâtive, il faut souligner que de nombreux témoignages d'interlocuteurs touaregs soulignent toutefois que des éléments du HCUA entretiennent des relations avec des groupes djihadistes, notamment avec le groupe Ansar Dine dirigé par Iyad Ag Ghali. Bien que les accusations d'accointance du HCUA avec les groupes djihadistes soient régulièrement lancées par les *Imghad*³⁰ membres du GATIA adverse, dirigé par Ag Gamou, des relations

26. Atelier pour les journalistes sur l'Accord d'Alger et le processus de paix et de réconciliation, organisé par la Misahel, Bamako, 28 juillet 2016. Cet atelier rassemblait des journalistes de l'ensemble du paysage médiatique malien.

27. *Ibid.*

28. Les groupes armés du Nord du Mali, notamment les groupes rebelles parties de l'Accord d'Alger, ont d'ailleurs été qualifiés de « narco-djihadistes » par une intervenante journaliste influente à Bamako lors de l'atelier pour les journalistes du 28 juillet 2016.

29. Un débat existe sur le fait d'ouvrir le dialogue et la réconciliation nationale à Iyad Ag Ghali. Une des recommandations de la Conférence d'entente nationale invite le gouvernement à négocier avec lui. Toutefois, le président IBK reste intransigeant sur la question et refuse d'ouvrir les discussions. Voir RFI, « Conférence d'entente nationale au Mali : dialoguer avec les jihadistes » [en ligne], RFI, 3 avril 2017, <<http://www.rfi.fr/afrique/20170403-mali-conference-entente-nationale-dialoguer-jihadistes>>, consulté le 7 octobre 2018; F. Soudan, « Ibrahim Boubacar Keïta : "Le Mali est une digue. Si elle rompt, l'Europe sera submergée" » [en ligne], *Jeune Afrique*, 15 décembre 2017, <<http://www.jeuneafrique.com/mag/498791/politique/ibrahim-boubacar-keita-le-mali-est-une-digue-si-elle-rompt-leurope-sera-submergee/>>, consulté le 7 octobre 2018.

30. Bien que la notion d'*Imghad* soit généralement associée à la catégorie statutaire des « tributaires » ou des « vassaux », *Imghad* est à présent souvent employé comme étant l'équivalent de « tribu ». Ce terme est toutefois plus complexe. Il désigne une catégorie statutaire, mais peut aussi signifier, pour certains acteurs, un sous-ensemble politique solidaire du fait de ses origines communes et transversales à l'ensemble du Nord du Mali, actuellement sous le commandement d'Ag Gamou. Voir A. Bourgeot, « La crise malienne... », art cité; A. Bencherif, *De la « question touarègue » à celle des mémoires du conflit : pour une réconciliation malienne*, Rapport du projet Stabiliser le Mali, Montréal, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques/Uqam, 2018.

Conjoncture

interpersonnelles entre des membres du HCUA et d'Ansar Dine sont probables. En effet, les liens tribaux entre *Ifoghas* préexistent et dépassent l'appartenance ou non au salafisme djihadiste. Des accusations plus précises sont faites par les membres du Gatia à l'endroit d'Alghabass Ag Intallah, leader du HCUA et frère de l'actuel *amenokal*³¹ des Kel Adagh, et de Cheick Ag Aoussa, commandant de la branche militaire du HCUA jusqu'à sa mort le 8 octobre 2016. Rappelant que ceux-ci ont fait partie d'Ansar Dine avant de rejoindre le Mouvement islamique armé (MIA) puis le HCUA, de nombreux membres du Gatia affirment qu'Alghabass utilise les groupes djihadistes comme levier pour remettre les *Ifoghas* à la tête de la région de Kidal car ces derniers connaîtraient une perte d'influence face aux *Imghad* depuis les élections communales de 2009. Dans le cas de Cheick Ag Aoussa, il était accusé par le Gatia d'être un lieutenant de Iyad au sein du HCUA. Parallèlement à cela, certains membres et leaders de groupes, notamment au sein des MAA, sont impliqués dans le narcotrafic et ont entretenu, et entretiennent probablement encore, des relations avec le Mujao³². Par ailleurs, il semblerait que certains notables arabes des MAA, parfois proches du pouvoir à Bamako, financent les groupes rebelles ou les groupes de la Plateforme pour protéger leurs réseaux de trafics de drogue, et ce en fonction des circonstances³³. Les préjugés sur le conflit véhiculés dans les médias, les stratégies rhétoriques élaborées par les différents acteurs du conflit pour délégitimer les parties adverses et les nombreuses relations passées ou présentes, alléguées ou réelles, entre les groupes rebelles, les milices, les groupes djihadistes et les narcotrafiquants amplifient nécessairement la suspicion de certaines franges de la société civile sur les mobiles des groupes armés parties à l'Accord d'Alger.

Enfin, une lecture pessimiste est partagée par l'ensemble des acteurs sur l'instauration d'une paix durable entre les communautés touarègues et l'État malien, particulièrement de la région de Kidal. Un conseiller à la présidence affirme ainsi que la rébellion s'inscrit dans «une logique de rente» et que

31. *Amenokal* correspond sommairement au titre de « chef » dans le monde touareg. *L'amenokal* a une autorité relative sur son aire d'influence en fonction des circonstances, des époques et des régions. L'aire d'influence de *l'amenokal* des Kel Adagh est la région de Kidal.

32. N. Desgrais *et al.*, « Unity is the Exception... », art. cité, p. 672-673; D. Thienot, « Mali-Yero Ould Daha: "Le Mujao nous protégeait du MNLA" » [en ligne], *Jeune Afrique*, 11 août 2014, <<http://www.jeunefrique.com/47201/politique/mali-yero-ould-daha-le-mujao-nous-prot-geait-du-mnla/>>, consulté le 7 octobre 2018; B. Thioly et D. Thienot, « Mali: la guerre de la cocaïne » [en ligne], *L'Express*, 21 mars 2013, <https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/mali-la-guerre-de-la-cocaine_1233028.html>, consulté le 7 octobre 2018; B. Thioly, « Cocaïne: révélations sur la poudrière malienne » [en ligne], *L'Express*, 28 mai 2015, <https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/cocaine-revelations-sur-la-poudriere-malienne_1683121.html>, consulté le 7 octobre 2018.

33. *Ibid.*

les Touaregs se soulèveront à nouveau³⁴. Par conséquent, la paix obtenue par l'Accord d'Alger ne serait à considérer pour les parties en conflit que sur le court terme. Que ce soit le gouvernement ou les groupes rebelles, la rhétorique d'un Mali piégé dans une temporalité circulaire, celle d'un cycle de rébellions touarègues ininterrompu, est fréquemment mobilisée. Enfin, à cela, s'ajoutent des commentaires qui allèguent que les rébellions menées par les Touaregs s'expliqueraient par leur « paresse », et que les autres régions du pays sont tout aussi pauvres, mais que les habitants y travaillent et cultivent la terre, malgré l'absence d'aide de l'État³⁵. Ce type de discours, basés sur des représentations négatives et des préjugés, exacerbe de *facto* les tensions identitaires et intercommunautaires. En effet, ils nient les souvenirs traumatiques que représentent pour les Touaregs, principalement de Kidal, les exactions commises par l'armée malienne au cours de la révolte touarègue de 1963³⁶. De plus, certains intellectuels encouragent même une résolution des enjeux au Nord du Mali par un changement des modes de vie des populations, pour qu'elles basculent du pastoralisme à l'agriculture en milieu nomade³⁷. Arrimée à une grille fonctionnaliste, cette perspective soulève des enjeux pertinents au regard des défis économiques en milieu nomade. Cependant, ce regard sédentaro-centriste oublie que le mode de vie des populations ne se résume pas à sa dimension économique, mais participe aussi à une définition de soi, et donc à des enjeux identitaires.

Finalement, le billet de Mahmoud Roche Keïta résume bien les difficultés ressenties autour de la mise en œuvre de l'Accord d'Alger :

« un accord de paix signé encore incompris par beaucoup et délibérément saboté par certains, énième intégration désarticulée des rebelles dans l'armée régulière, processus de désarmement et de cantonnement toujours aléatoire et pour finir la création des autorités intérimaires qui vient conforter le citoyen lambda dans sa conviction d'assister impuissant à la partition du Mali sinon à son hypothèque³⁸ ».

34. Entretien avec un conseiller à la présidence, Bamako, 15 janvier 2017.

35. Ces propos entrent en écho avec le préjugé qui oppose la figure de l'agriculteur travailleur à celle du pasteur nomade « paresseux », existant déjà à l'époque coloniale. Néanmoins, il y a aussi un enjeu de distribution du travail au sein des catégories statutaires touarègues puisqu'un *amashagh* (singulier)/*imushagh* (pluriel) (« noble ») considère comme dégradant le travail de la terre. Voir A. Bourgeot, « Identité touarègue : de l'aristocratie à la révolution », *Études rurales*, n° 120, 1990, p. 129-162 ; J. S. Lecocq, *Disputed Desert : Decolonisation, Competing Nationalisms and Tuareg Rebellions in Northern Mali*, Leiden, Brill, 2010.

36. P. Boilley et A. Mariko, *Mémoires d'un crocodile*, Bamako, Donniya, 2001 ; P. Boilley, *Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*, Paris, Karthala, 1999.

37. À titre d'exemple, voir C. Coulibaly (dir.), « Société civile et gestion des conflits au Sahel. Les leçons du passé », *Les Cahiers de Mande Bukari*, n° 27, 2013.

38. M. R. Keïta, « Le Mali ne sera ni hypothéqué ni catalogué », *L'Indépendant*, 14 juillet 2016, p. 2.

Les autorités intérimaires et les patrouilles mixtes: tractations, fragmentations et mésentente

C'est dans un climat de suspicion entre les parties que l'Accord d'Alger est signé. Toutefois, la mise en place des autorités intérimaires et des patrouilles mixtes, censée aider à créer un climat de confiance, s'avère être un vrai casse-tête. Cela s'explique par la méfiance permanente entre les parties, mais aussi par les jeux d'intérêts dissimulés et les tractations interminables qui conduisent à des regains de violence.

Les autorités intérimaires et les patrouilles mixtes sont péniblement installées et déployées au cours de l'année 2017 et continuent encore à être l'objet de discordes de manière régulière³⁹. Pourtant, les autorités intérimaires devaient être mises en place dans un délai de trois mois après la signature de l'accord au niveau des communes, des cercles et des régions du Nord du Mali⁴⁰. Quant aux patrouilles mixtes, elles devaient être déployées et opérationnelles après la mise en place du Mécanisme opérationnel de coordination (MOC) dans un délai de deux mois après la signature de l'Accord d'Alger⁴¹. Le MOC consiste en un état-major commun composé des forces armées maliennes, de la CMA et de la Plateforme. Cela donne lieu à d'incessantes tractations entre les trois parties pendant la période intérimaire. On retrouve cette logique pour les autorités intérimaires. À tout cela s'ajoutent les protestations des membres de la société civile et des groupes armés qui se considèrent exclus de l'Accord d'Alger.

Dans ce temps post-accord, les trois parties gèrent leurs relations au coup par coup, de manière tactique, en renégociant et en se repositionnant de manière constante en fonction des intérêts en jeu. Guichaoua et Pellerin qualifient cette logique de «bricolage⁴²». Suite à l'annonce du retrait temporaire de la CMA dans sa participation au CSA, un haut responsable touareg malien résume la situation en soulignant qu'il suffit que l'une des trois parties soit en désaccord sur une étape pour qu'il y ait un blocage du processus de paix⁴³. Toutes les parties bénéficient donc d'une sorte de droit de veto. Il est aussi intéressant de noter que le retrait temporaire de la CMA ne concerne, au cours de cette réunion, que le MNLA et le HCUA. La Coalition du peuple pour l'Azawad (CPA) et la Coordination des mouvements et forces patriotiques

39. Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017), Lettre datée du 8 août 2018..., art. cité, p. 9-11.

40. Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, Annexe 1, 2015, p. 18.

41. *Ibid.*, Annexe 2, p. 20-22.

42. Y. Guichaoua et M. Pellerin, «Faire la paix et construire l'État. Les relations entre pouvoir central et périphéries sahéliennes au Niger et au Mali», *Études de l'Irsem*, n° 51, 2017.

43. Propos recueillis au cours du CSA, 20 décembre 2016.

de résistance-2 (CMFPR-2) étaient quant à elles toujours présentes à cette réunion du CSA⁴⁴. Il y a donc sur le moment une association étroite entre la CMA et les composantes que sont le MNLA et le HCUA, démontrant le poids de ces deux groupes dans les discussions. Les médiateurs considèrent effectivement au cours de cette réunion que la CMA s'est retirée du CSA, oubliant ses autres composantes dans leurs discussions. La déclaration remise ce jour-là par les représentants du HCUA et du MNLA est d'ailleurs au nom de la CMA tout entière⁴⁵.

Alors que le gouvernement malien et la Plateforme ont amorcé les discussions en ayant des positions proches et concertées, la Plateforme et la CMA se sont rapprochées, puis alignées au cours des différentes réunions du CSA dans leurs négociations avec le gouvernement malien qui était réticent sur certains points, notamment sur l'octroi de grades d'officiers accordés aux membres de mouvements armés et sur les questions de salaires ou de *per diems* pour les intégrés. Ce rapprochement entre la CMA et la Plateforme est observé suite à la rencontre d'Anéfis en 2015, où des différends tribaux et de hiérarchies statutaires, principalement entre les *Imghad* et les *Ifoghas*, sont au cœur des discussions⁴⁶. Si des représentants de l'État malien, des notables et des chefs de tribus du Nord du Mali sont présents à cette rencontre, la médiation internationale est exclue des discussions, n'ayant eu accès qu'à la déclaration finale entre les groupes. De nombreux observateurs et élites touarègues considèrent qu'il y a eu une entente entre les groupes sur la répartition des routes, des lieux de passage et des sites stratégiques servant au convoi des trafics de drogue.

Toutefois, à la rencontre d'Anéfis, les parties ne parviennent pas à s'entendre sur l'ordre de priorité entre les autorités intérimaires et les patrouilles mixtes. La CMA insiste sur la mise en place des autorités intérimaires, probablement pour s'assurer de conserver ses assises à Kidal, priorité pour le HCUA composé de membres de la tribu des *Ifoghas*. La Plateforme considère quant à elle que l'urgence est la mise en place des patrouilles mixtes pour sécuriser les régions du Nord. Un médiateur me confirmait que les deux processus

44. À titre de rappel, en mai 2015, la CPA et le CMFPR-2 ont signé l'Accord d'Alger, faisant office de « représentants » de la CMA, alors que les groupes rebelles les plus importants (MNLA et HCUA) de la CMA avaient refusé de se présenter. D'aucuns considèrent que la CPA aurait été créée et ajoutée aux autres groupes pour affaiblir le poids relatif du MNLA et du HCUA. Entretien avec un responsable de la médiation internationale, Bamako, 5 janvier 2017.

45. Déclaration de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), signée par Alghabass Ag Intalla, Kidal, 16 décembre 2016.

46. B. Ahmed, « Nord du Mali : paix tribale à Anéfis » [en ligne], *Jeune Afrique*, 19 octobre 2015, <<http://www.jeuneafrique.com/272752/politique/nord-du-mali-paix-tribale-a-anefis/>>, consulté le 7 octobre 2018.

Conjoncture

devaient être faits en parallèle et qu'il n'était pas question d'envisager un ordre de préséance entre la mise en place des autorités intérimaires et des patrouilles mixtes⁴⁷. Finalement, les groupes finissent par signer avec l'État malien un document intitulé « l'Entente⁴⁸ ». Ce document permet aux parties de s'entendre sur les quotas et les représentations associées pour les autorités intérimaires des différentes régions au nord du Mali. Cette négociation ne va toutefois pas impliquer la médiation de l'Accord d'Alger, ni l'opinion publique ou encore les partis de l'opposition, entraînant leur mécontentement. Les listes des représentants des autorités intérimaires commencent donc à être établies par les trois parties, sans qu'il y ait nécessairement un assentiment général. L'association Promédiation, un acteur extérieur à la médiation de l'Accord d'Alger, joue un rôle clé pour rapprocher les parties et élaborer « l'Entente ». Il est intéressant de noter que, pour certains diplomates africains, des élites politiques sud-maliennes et des élites touarègues, Promédiation est un intermédiaire du renseignement français. Pour les autorités françaises à Bamako, Promédiation est considéré comme un joueur gênant et extérieur, bousculant selon eux les prérogatives de la diplomatie française. Ces interprétations illustrent encore une fois à quel point le climat de confiance est faible entre les différents acteurs locaux et étrangers au Mali.

C'est dans ce contexte qu'ont lieu les incidents de Gao du 12 juillet 2016. Des groupes de jeunes de Gao s'opposent à l'installation des autorités intérimaires pour remplacer les élus locaux actuellement en poste. Ils désapprouvent les listes définies par les groupes armés et manifestent dans la ville de Gao pour réclamer la prise en compte de la société civile dans la mise en place des autorités intérimaires et du processus de cantonnement⁴⁹. La répression fait plusieurs morts parmi les protestataires. L'opposition, par l'entremise de Soumaïla Cissé, dénonce les violences et « le passage en force de la loi sur les autorités intérimaires⁵⁰ ». Les populations de Gao, majoritairement Songhaïs, ne se reconnaissent pas dans les intérêts défendus par les parties de l'Accord d'Alger, ni dans les CMFPR-1 et CMFPR-2 qui sont pourtant principalement composés de Songhaïs et de Peuls. Membres respectivement

47. Entretien avec un responsable de la médiation internationale présent aux réunions du CSA, Bamako, 5 janvier 2017.

48. Entente sur la mise en place des autorités intérimaires, document signé par la CMA, la Plateforme et le gouvernement malien, 16 juin 2016.

49. AFP, « Mali : trois morts lors d'une manifestation violente à Gao » [en ligne], *Libération*, 12 juillet 2016, <http://www.liberation.fr/planete/2016/07/12/mali-trois-morts-lors-d-une-manifestation-violente-a-gao_1465757>, consulté le 7 octobre 2018.

50. B. Roger, « Mali : trois morts à Gao lors d'une manifestation contre l'installation des autorités intérimaires » [en ligne], *Jeune Afrique*, 12 juillet 2016, <<http://www.jeuneafrique.com/341015/politique/mali-deux-morts-a-gao-lors-d-une-manifestation-contre-l-installation-autorites-interimaires/>>, consulté le 7 octobre 2018.

de la Plateforme et de la CMA, ces groupes sont les héritiers et les nouveaux avatars des milices Ganda Koy et Ganda Izo. Ces milices s'étaient par le passé construites dans un discours d'opposition aux figures des « nomades indépendantistes⁵¹ ». Malgré la réactivation de ce discours au cours du conflit au nord du Mali, les CMFPR-1 et CMFPR-2 ne parviennent pas à fédérer les populations de Gao qu'ils prétendent représenter. Ces deux groupes défendent vraisemblablement des intérêts plus personnels et ceux de cercles plus restreints au sein des communautés de Gao. La mobilisation de certains éléments de la société civile de Gao démontre que l'Accord d'Alger est interprété localement comme un cadre occultant des dynamiques locales plus complexes et les acteurs de la société civile. Le commentaire de Mahmoud Roche Keïta énonce implicitement les raisons de ces crispations :

« L'installation des autorités intérimaires suscite à juste titre assez d'inquiétudes. Moi je n'arrive pas à comprendre pourquoi tant de lutte pour un poste intérimaire. Les candidats l'ont-ils compris ? En tout cas, il y a anguille sous quelqu'un pas sous moi. Qu'il soit clair que nous ne laisserons personne prendre en otage nos collectivités⁵² ».

De manière plus explicite, un leader de la tribu touarègue Kel Ansar confirme l'enjeu existant autour des autorités intérimaires : « Le positionnement des groupes au sein des autorités intérimaires permet de s'assurer de gagner les élections par la suite⁵³ ». Ce sont donc les communautés ou les tribus ayant le pouvoir au cours de la période intérimaire qui peuvent par la suite se faire élire, car elles bénéficient d'une visibilité et éventuellement de ressources pour convaincre les électeurs. Au cours des discussions avec les membres de la CMA, il est fréquemment mentionné que l'acquisition de ressources et une meilleure prise en compte des communautés touarègues se font dans une logique de confrontations avec le gouvernement malien. Dès lors, il devient important de constituer un groupe armé, y compris pour des communautés n'ayant pas *a priori* une relation conflictuelle avec l'État malien, tels que les Kel Ansar. N'ayant pas de groupe à prédominance Kel Ansar représenté dans l'accord, les militants engagés au sein des autres groupes rebelles et les cadres politiques et de la société civile Kel Ansar constituent donc par la suite leur propre groupe. Ils fondent le CJA, bien qu'il y ait très vite des querelles sur le leadership au sein du groupe. Dans la région de

51. C. Grémont, « "Comment imaginer revivre ensemble ?" Au Nord-Mali, des responsables civils tentant de préserver la cohésion sociale mise à mal par des groupes armés », in L. A. Ammour, G. Berghezan, F. Bouhlel, F. Deycard, C. Grémont, B. Rouppert et A. Tisseron, *Sahel-Éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir*, Bruxelles, Grip, 2013, p. 120-132 ; C. Grémont *et al.*, *Les liens sociaux au Nord-Mali...*, *op. cit.*

52. M. R. Keïta, « Le Mali ne sera ni hypothéqué... », art. cité.

53. Entretien avec un leader de la tribu Kel Ansar, Bamako, 11 janvier 2017.

Conjoncture

Tombouctou, des actes d'opposition et une mobilisation armée émergent pour empêcher la mise en place d'autorités intérimaires sans qu'ils y soient associés⁵⁴. Parallèlement à cela, les groupes djihadistes complexifient la réalité sur le terrain. En effet, dans la région de Tombouctou, le colonel Abass, de la communauté des Kel Ansar et membre de la rébellion touarègue de 2012, semble lutter régulièrement contre les groupes djihadistes. Il dénonce le manque de connaissance du terrain de l'autorité centrale et son incapacité à identifier les djihadistes, ce qui l'amène à les libérer régulièrement avec leurs alliés précédemment capturés⁵⁵. Toutefois, dans la zone rurale de Tombouctou et dans les autres régions du Nord du Mali, la situation est plus complexe. Les djihadistes s'assurent d'offrir des services sociaux aux civils pour être acceptés ou tolérés⁵⁶. Un pacte de non-agression s'instaure parfois entre djihadistes et civils, avec une méfiance des civils à l'endroit des agents de l'État⁵⁷.

Toujours à la recherche d'une inclusion politique et militaire, des représentants de la communauté noire touarègue cherchent aussi à se positionner, mobilisant des discours généralisant sur leur caractère pacifique et sur les discriminations vécues et liées aux catégories statutaires dans le monde touareg. Ils soulignent aussi que l'acquisition de ressources ne se fait que dans une logique de violence et de confrontation armée avec l'État malien :

« Nous ne sommes pas des esclaves, et contrairement à ce que pensent certains, nous sommes des nobles. Pour être écouté au Mali, il faut faire du banditisme et nous ne voulons pas adopter cette attitude, mais nous devons être impliqués [sic] à toutes les questions sécuritaires impliquant le pays, notamment le Nord⁵⁸ ».

Au sein même des groupes membres des parties de l'accord, un schéma similaire est observé. Le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) est

54. La rédaction, « Mali : autorités intérimaires : Tombouctou et Taoudéni pris en otage par le CJA », *Le Témoin*, 7 mars 2017, <<http://maliactu.net/mali-autorites-interimaires-tombouctou-et-taoudenipris-en-otage-par-le-cja/>>, consulté le 7 octobre 2018; K. Wadada, « Mali : mise en place des autorités intérimaires : enfin, un dénouement heureux à Tombouctou et Taoudéni » [en ligne], *Le Combat*, 6 avril 2017, <<http://maliactu.net/mali-mise-en-place-des-autorites-interimaires-enfin-un-denuement-heureux-a-tombouctou-et-taoudenit/>>, consulté le 7 octobre 2018.

55. O. Dubois, « Colonel Abass : "Je suis très inquiet de la libération de terroristes locaux soi-disant par manque de preuves" » [en ligne], *Journal du Mali*, 12 juillet 2018, <<https://www.journaldumali.com/2018/07/12/colonel-abass-suis-tres-inquiet-de-liberation-de-terroristes-locaux-soi-disant-manque-de-preuves/>>, consulté le 7 octobre 2018.

56. Entretien avec un leader de la tribu Kel Ansar, Bamako, 11 janvier 2017; C. Boisbouvier, « Denia Chebli : l'intervention française au Mali a "échoué" » [en ligne], *RFI*, 20 octobre 2017, <<http://www.rfi.fr/emission/20171020-denia-chebli-intervention-francaise-mali-echoue>>, consulté le 7 octobre 2018.

57. *Ibid.*

58. O. Ladjji Bamba, « La communauté noire fustige l'absence du gouvernement », *L'Indépendant*, 26 décembre 2016.

par exemple créé en septembre 2016. Il est issu d'une fragmentation de la CMA et d'éléments provenant du MNLA et du HCUA. Cette fragmentation est principalement due à des questions de répartition des postes politiques et militaires au cours de la période intérimaire. Le CMFPR-2, le MSA et la CPA se sont d'ailleurs opposés collectivement aux membres de la CMA de Kidal (MNLA et HCUA) qui semblent vouloir imposer leurs hommes pour les autorités intérimaires et les patrouilles mixtes dans les régions de Gao et de Ménaka⁵⁹. Toutefois, le MSA se divise en deux à son tour, à cause de querelles de leadership. Le MSA-C est majoritairement composé de Touaregs de la tribu des Chamanamas. Le MSA-D est dirigé par Moussa Ag Acharatoumane. Il est composé de ressortissants de Ménaka, majoritairement des Dawsahak⁶⁰. Le MSA-D, le Gatia et le gouverneur de la région de Ménaka semblent parvenir à trouver un terrain d'entente et à travailler ensemble, cherchant dans un premier temps à prendre en compte les diverses autorités traditionnelles et composantes de la société civile et mettant en place des patrouilles mixtes⁶¹. Toutefois, lors de la lutte menée par le MSA-D et le Gatia contre le groupe djihadiste de l'État islamique au Grand Sahara (EIGS), de nombreuses exactions semblent avoir été perpétrées dans la région de Ménaka, sur fond de différends et de conflits inter- et intra-communautaires pour la distribution des ressources agricoles et pastorales, notamment entre Peuls et Dawsahak⁶². Ces enjeux et des équilibres communautaires locaux paraissent oubliés et voilés du fait de la lutte contre le terrorisme menée localement. Simultanément, il est possible d'inférer que des représailles sont exercées par des groupes djihadistes contre les populations touarègues de Ménaka et du Gourma, suite à l'engagement du MSA et du Gatia dans la lutte contre le terrorisme⁶³.

59. A. Dicko, « Gao : tensions autour du démarrage des patrouilles mixtes » [en ligne], *Maliweb*, 28 décembre 2016, <<http://www.maliweb.net/la-situation-politique-et-securitaire-au-nord/gao-tensions-autour-demarrage-patrouilles-mixtes-1964222.html>>, consulté le 7 octobre 2018.

60. Entretien avec un cadre Dawsahak, 7 janvier 2017.

61. M. Magassa, « L'exception Ménaka », *Journal du Mali*, 20 avril 2017 ; « Mali : Daouda Maïga, gouverneur de la région de Ménaka : "Nous sommes dans une zone d'insécurité récurrente et chronique..." », *MaliActus*, 26 juillet 2017 ; J. Crétois, « Nord du Mali : Ag Gamou et Ag Acharatoumane en visite de travail à Paris », *Jeune Afrique*, 24 mai 2017.

62. Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017), Lettre datée du 8 août 2018..., art. cité ; T. A. Benjaminsen et B. Ba, « Why Do Pastoralists in Mali Join Jihadist Groups? A Political Ecological Explanation », *The Journal of Peasant Studies*, 2018, p. 1-20 ; M. Brossier, C. Jourde et M. Ghaly Cissé, *Relations de pouvoir locales, logiques de violence et participation politique en milieu peul (Région de Mopti)*, Rapport du projet Stabiliser le Mali, Montréal, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques/Uqam, 2018.

63. Entretien téléphonique avec un cadre touareg impliqué dans la gestion sécuritaire, 28 septembre 2018 ; entretien téléphonique avec un cadre Dawsahak, 21 mai 2018.

Conjoncture

De son côté, faisant fi des autorités intérimaires, le gouvernement malien organise des élections communales dans l'ensemble du pays en novembre 2016. Ce passage en force du gouvernement alimente la suspicion des groupes rebelles à son endroit⁶⁴. En effet, selon les dispositions de l'accord, les élections communales ne devaient se dérouler qu'après l'installation des autorités intérimaires. Elles ont été d'ailleurs boycottées dans plusieurs municipalités dans les régions de Gao, de Ménaka et de Kidal⁶⁵. D'aucuns considèrent que cette décision unilatérale du gouvernement malien lui permet de prendre les devants par rapport aux autorités intérimaires et, éventuellement, de ne pas les mettre en place⁶⁶.

Une « politique armée » à la temporalité trouble

Malgré tout, les patrouilles mixtes et les autorités intérimaires sont laborieusement mises en place vers mi-2017 dans les régions du Nord du Mali. En plus des négociations sans fin entre les parties, l'attentat suicide qui décime le premier camp des patrouilles mixtes, installées à Gao en janvier 2017, porte un grand coup au processus de paix⁶⁷. Cependant, au cours de la dernière année, le retard pris s'explique surtout par les nombreux affrontements entre groupes armés en 2016 et en 2017, principalement entre le HCUA et le Gatia. L'amplification du conflit entre les *Imghad* d'Ag Gamou du Gatia et les *Ifoghas* du HCUA autour du statut des *Imghad* et de la gouvernance de Kidal apparaît suspecte pour un médiateur. Peu auparavant, un rapprochement s'était opéré entre la Plateforme et la CMA au cours des réunions du CSA. Ce médiateur considère que le gouvernement malien, par l'entremise du Gatia, dirigé par Ag Gamou – qui est à la fois un général de l'armée malienne et le leader d'une milice pro-Bamako –, cherche à briser l'alliance qui se noue au sein du CSA entre la CMA et la Plateforme⁶⁸. Toutefois, la relation entre le gouvernement

64. RFI, « Mali : la CMA dénonce toujours l'organisation des élections communales » [en ligne], RFI, 16 novembre 2016, <<http://www.rfi.fr/afrique/20161115-mali-cma-denoncent-toujours-organisation-elections-communales>>, consulté le 7 octobre 2018.

65. A. Tobie, D^r G. Chauzal, D^r M. D. Maïga et M. Diouara, « Lessons from Mali's Local Elections » [en ligne], Stockholm, Sipri, 16 décembre 2016, <<https://www.sipri.org/commentary/topical-backgrounder/2016/lessons-malis-local-elections>>, consulté le 7 octobre 2018.

66. Cette opinion a été émise par les médiateurs mais aussi par les membres de la CMA.

67. D. Dembélé, « Mali : un attentat-suicide tue 60 soldats de la future armée malienne unitaire » [en ligne], *Le Monde*, 18 janvier 2017, <http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/01/18/nord-du-mali-des-dizaines-de-morts-dans-un-attentat-suicide-dans-un-camp-militaire-a-gao_5064705_3212.html>, consulté le 7 octobre 2018.

68. Entretien avec un médiateur international, Bamako, 4 février 2017.

malien et Ag Gamou semble plus compliquée. Ag Gamou paraît s'être progressivement autonomisé en privilégiant des intérêts communautaires.

Par ailleurs, le rôle de l'appareil militaire doit aussi être pris en compte. En effet, il semblerait que ce dernier peut prendre certaines décisions de manière relativement autonome⁶⁹. Parallèlement, cela permet d'affaiblir la tribu récalcitrante des *Ifoghas* à Kidal. Sans invalider cette hypothèse, le conflit entre le HCUA et le Gatia est encore plus complexe. De nombreux Touaregs m'expliquent que ce conflit entre les *Imghad* et les *Ifoghas* relève à la fois de questions économiques, liées aux trafics de drogue, et de questions identitaires⁷⁰. D'aucuns ajoutent que les *Imghad* de Gamou ont un « complexe d'infériorité » et que les *Ifoghas*, dirigés par Alghabass Ag Intallah au sein du HCUA, ont un « complexe de supériorité⁷¹ ». Ils sont tous prisonniers des « représentations passées⁷² ». L'enjeu sous-jacent des trafics de drogue est toutefois essentiel comme l'indique la réaffirmation de « la gestion collégiale de la sécurité à Kidal, y compris les *check points* » dans la Déclaration de Niamey du 17 juillet 2016⁷³. La maîtrise des « *check points* » implique vraisemblablement aussi la répartition des lieux de passage et des sites stratégiques pour les groupes armés, mais aussi pour les convois de drogue. Un dernier document a été toutefois récemment signé par la Plateforme et la CMA en septembre 2017 pour cesser les violences et réaffirmer leur volonté de s'inscrire dans le cadre de l'Accord d'Alger⁷⁴.

En novembre 2017, des groupes dissidents de la CMA et de la Plateforme et des groupes non parties de l'Accord d'Alger forment la Coordination des mouvements de l'entente (CME), réclamant leur inclusion au sein des patrouilles mixtes et des autorités intérimaires. Ils menacent à plusieurs reprises d'avoir recours aux armes et quelques conflits localisés émergent, amenant à leur prise en compte progressive. Dès lors, les conflits qui prennent de l'ampleur au centre du Mali entre les milices peules et dogon ne sont que l'écho de la politique se déroulant au cours de cette période intérimaire. Aux yeux des acteurs, l'inclusion politique se fait par le biais du recours aux armes ou de la menace du recours aux armes, à travers un jeu de positionnement dans un accord d'Alger se limitant à trois parties et ignorant donc des dynamiques locales inter- et intra-communautaires particulièrement complexes et fluides.

69. B. Ahmed, « Mali: IBK, l'armée et le dossier Ag Gamou », *Jeune Afrique*, 18 juillet 2016.

70. Entretien avec un haut fonctionnaire touareg, ressortissant de Kidal, Bamako, 1^{er} février 2017; entretien avec un ancien cadre *amghid* de Kidal, Bamako, 28 décembre 2016.

71. Entretien avec un haut fonctionnaire touareg, ressortissant de Kidal, Bamako, 1^{er} février 2017.

72. *Ibid.* Il est important de noter que de nombreux *Imghad* sont restés solidaires des *Ifoghas*. Il n'est guère possible de connaître les proportions respectives d'*Imghad* au sein du Gatia et du HCUA, chaque groupe revendiquant avoir plus d'*Imghad* en son sein.

73. Déclaration de Niamey, document signé par la CMA et la Plateforme, 17 juillet 2016.

74. Engagements entre la CMA et la Plateforme, Bamako, 20 septembre 2017.

La période intérimaire au Mali s'inscrit dans un imaginaire « d'entre-guerres⁷⁵ » que partagent les parties au conflit, où la suspicion et la perspective de conflits à venir structurent les discussions et conditionnent les perceptions. Ces dernières poussent les acteurs à adhérer à ce que Campana qualifie de « politique armée⁷⁶ » qui s'insère dans un *continuum* entre guerres et paix⁷⁷. Le concept de « politique armée » permet de souligner le fait que la violence est devenue un outil clé de communication et de négociation pour acquérir des ressources entre des protagonistes du conflit inscrits dans un jeu relationnel particulièrement complexe et ambigu⁷⁸. Dans le schéma suivi par la CMA, la défense des communautés et l'acquisition de ressources politiques et économiques ne semblent pouvoir se réaliser qu'à travers le conflit face à un État considéré comme oppresseur. Le gouvernement malien structure quant à lui son positionnement et ses actions dans une tension entre une ligne dure cherchant à affaiblir les rebelles par tous les moyens et une ligne modérée souhaitant aboutir à une cooptation et une coopération apaisée avec les belligérants. Quant aux groupes de la Plateforme, cette coalition pro-Bamako, leur positionnement est trouble, oscillant entre un soutien au gouvernement malien et la défense de divers intérêts communautaires.

Simultanément, de nombreux pans de la société civile et de nombreux partis d'opposition manifestent leur hostilité à l'Accord d'Alger, l'associant (de manière partiellement instrumentale pour les seconds) à une imposition de l'extérieur ou encore à une victoire des groupes rebelles sur le projet malien. De plus, les divers groupes composant la CME et les diverses milices communautaires s'affrontant au centre du Mali démontrent que la logique de « politique armée » s'étend de plus en plus à d'autres communautés locales, soucieuses de se positionner dans la distribution des ressources, à l'instar des Peuls et des Dogon. Par ailleurs, des individus, membres ou non des divers groupes armés, commettent de plus en plus d'actes de banditisme au nord et au centre du Mali. Finalement, comme le rappelle Issoiden Ag Sarid dans un entretien, les délais associés au calendrier et aux feuilles de route négociés sont souvent très courts au vu des volets à résoudre, et les responsables, y compris le gouvernement malien, n'assurent pas nécessairement une mise en œuvre rigoureuse après chaque document signé par les parties⁷⁹. Sortir

75. M. Debos, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Paris, Karthala, 2013.

76. A. Campana, *Entre déstabilisation et enracinement local...*, op. cit., p. 11-13.

77. P. Richards, « New War: An Ethnographic Approach », in P. Richards (dir.), *No Peace, no War: The Anthropology of Contemporary Armed Conflicts*, Athens/Oxford, Ohio University Press/James Currey, 2005, p. 1-21.

78. A. Campana, *Entre déstabilisation et enracinement local...*, op. cit., p. 11-13.

79. M. Mahamadou, « Entretien avec un acteur, témoin de premier plan de cette époque », *Tribune paix et développement*, ONG Azhar, août-octobre 2018, p. 4-7.

de la « politique armée » implique que le gouvernement d'IBK, qui entame son second mandat, envoie des signaux forts, que les divers groupes armés acceptent de lui accorder leur confiance, que la lutte contre les trafics de drogue et contre le terrorisme passe par une identification vigilante et nuancée des acteurs, et que le canevas qu'est l'Accord d'Alger cesse de crisper et de focaliser les imaginaires locaux et internationaux, et soit considéré comme un outil parmi d'autres pour parvenir à la paix au Mali ■

Adib Bencherif
Université d'Ottawa

PRINCIPAUX GROUPES ARMÉS ACTIFS AU COURS DE LA PÉRIODE INTÉRIMAIRE⁸⁰

1. Parties signataires de l'Accord d'Alger

Nom des groupes	Date de création	Leaders	Descriptif
Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA)	Été 2014	Président actuel : Bilal Ag Achérif Anciens présidents : - Bilal Ag Achérif (2014-2016) ; - Alghabass Ag Intallah ; (2016-2017) - Sidi Brahim Ould Sidati (2017-2018)	Groupe composé des groupes rebelles du MNLA, HCUA, MAA rebelle, CMFPR-2, FPA (se retire en 2014) et CPA. Au début des phases de négociation en 2014, les médiateurs demandent aux groupes de former de grandes structures pour réduire le nombre de parties et faciliter les discussions. Deux groupes se forment : la CMA et la Plateforme.
Plateforme	14 juin 2014	Représentant : Harouna Touré	Alliance composée de groupes armés dits « pro-Bamako », principalement du Gattia, du MAA pro-gouvernement et du CMFPR-1. Ils défendent toutefois aussi leurs intérêts communautaires respectifs.
Mouvement national de libération (MNLA)	16 octobre 2011	Leader politique : Bilal Ag Achérif Chef militaire : Mohamed Ag Najim	Groupe indépendantiste puis autonomiste, à dominante touarègue. Résultat du rapprochement et de la fusion du Mouvement national de l'Azawad (MNA), association de la société civile composée majoritairement de jeunes ressortissants du Nord du Mali (Touaregs principalement), avec les combattants touaregs revenus de Libye après la chute du régime de Kadhafi.
Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA)	Mai 2013	Secrétaire-général : Alghabass Ag Intallah Chef militaire : Achaïagui Ag Bouhada	Groupe composé majoritairement des <i>froghas</i> et de leurs alliés. Résultat de la fusion du Mouvement islamique de l'Azawad (MIA) et du Haut Conseil de l'Azawad (HCA).

80. Pour un rappel sur les évolutions des groupes armés au nord du Mali, voir A. Bencherif et A. Campana, « Alliances of Convenience... », art. cité ; A. Boutellis et M.-J. Zahar, *A Process in Search of Peace...*, *op. cit.* Voir les évolutions des groupes djihadistes dans A. Campana, *Entre déstabilisation et enracinement local...*, *op. cit.* Voir aussi le tableau récapitulatif des groupes armés de N. Desgrais *et al.*, « Unity is the Exception... », art. cité, p. 662-665.

Le Mali post « Accord d'Alger »

Mouvement arabe de l'Azawad-rebelle (MAA-rebelle)	2012 pour le MAA initial. Division en deux MAA entre 2013 et 2014.	Secrétaire-général : Sidi Ibrahim Ould Sidati Chef militaire : Colonel Houssein Ould al-Mokhtar «Goulam »	Groupe notamment composé d'Arabes bérabiches de Tombouctou. Certains notables du MAA sont suspectés d'être des narco-trafiquants.
Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance-2 (CMFPR-2)	2012 pour le CMFPR initial. Division en deux CMFPR entre 2013 et 2014.	Secrétaire-général : Younoussa Touré	Groupe composé de membres provenant en partie de Ganda Koy et de Ganda Izo.
Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (Gatia)	Mai 2014	Commandant militaire : El Hadj Ag Gamou Secrétaire-général : Fahad Ag Almahmoud	Membre de la Plateforme principalement composé d'Imghad. Les conflits entre le Gatia et le HCUA seront nombreux, particulièrement entre 2016 et 2017.
MAA pro-gouvernement	2014	Secrétaire-général : Ahmed Ould Sidi Mohamed	Groupe composé d'Arabes Lamhar, majoritairement basé dans la région de Gao. Certains membres du MAA pro-gouvernement sont soupçonnés d'être d'anciens membres du Mujao.
Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance-1 (CMFPR-1)	2014	Président : Maître Harouna Touré	Groupe composé de membres provenant des groupes Ganda Koy, Ganda Izo et d'autres groupuscules.

Conjoncture

2. Groupes armés réclamant leur inclusion au sein de l'Accord d'Alger

Coordination des mouvements de l'entente (CME)	11 novembre 2017	Coordonnateur actuel : Abou Bakr Siddigh Ould Taleb (MPSA)	Groupe composé du MSA-C, de la CPA, du CJA, du CJA, du FPA et du Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad (MPSA).
Congrès pour la justice de l'Azawad (CJA)	10 octobre 2016	Président : Azarak Ag Inaborchad	Groupe ayant pour objectif de défendre les intérêts des communautés de Tombouctou, plus particulièrement ceux des Touaregs de la tribu Kel Ansar. Un différend semble exister sur la question du leadership. Il y aurait deux CJA.
Coalition du peuple pour l'Azawad (CPA)	2014	Chef politique : Mohamed Ousmane Ag Mohamedoun Chef d'état-major : Alkassoum Ag Abdoulaye	Groupe composé de membres arabes et touaregs. Fondé par Ibrahim Ag Mohamed Assaleh, cadre du MNLA exclu du CPA dès 2015. La CPA entretient une relation difficile avec les membres de la CMA de la région de Kidal.
Front populaire de l'Azawad (FPA)	Septembre 2012	Secrétaire-général : Colonel Hassane Ag Mehdi dit « Jimmy »	Groupe composé de Chamanamas et de Touaregs de la région de Gao. Il est un des groupes politico-militaires marginalisés et souhaite l'inclusion politique énoncée dans l'accord de paix de 2015.
Mouvement national de l'Azawad-Chamanamas (MSA-C)	2016	Leader : Assalat Ag Habi	Groupe composé principalement de membres de la tribu des Chamanamas.
Mouvement national de l'Azawad-Dawsahak (MSA-D)	2016	Secrétaire-général : Moussa Ag Acharatoumane	Groupe composé principalement de Dawsahak.

3. Groupes djihadistes

Jamaat Nosrat al-Islam wal-Mouslimin (JNIM)	Mars 2017	Leader: Iyad Ag Ghali	Groupe issu de l'union d'Ansar Dine, des <i>katiba</i> d'AQMI au Sahel, de la <i>katiba</i> Macina et d'Al-Mourabitoune.
État islamique au Grand Sahara	2015	Émir: Adnane Abou Walid al-Sahraoui	Groupe né d'une scission d'Al-Mourabitoune en 2015. Al-Sahraoui et ses hommes prêtent allégeance à l'État islamique.
Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI)	2007	Émir: Abdelmalek Droukdal	Avatar et forme internationalisée du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), groupe djihadiste algérien créé en 1998. Se renomme AQMI en 2007. Il est l'un des principaux groupes armés au nord du Mali en 2012.
Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao)	Octobre 2011	Leader: Hamada Ould Mohamed Kheirou	Groupe créé suite à un schisme au sein d'AQMI. Il coopère toutefois sur une base régulière avec AQMI et Ansar Dine au cours de la rébellion touarègue de 2012. Le groupe est notamment composé d'Arabes de la tribu Lamhar. Plusieurs factions du Mujao ont prêté allégeances à l'État islamique.
Ansar Dine	2012	Leader: Iyad Ag Ghali	Groupe majoritairement composé de Touaregs fidèles à Ag Ghali, notamment de la tribu des <i>lfoghas</i> . Ag Ghali a créé ce groupe après que les militants du MNLA aient refusé qu'il soit leur leader. Ansar Dine collabore avec AQMI et le Mujao en 2012. Le groupe n'est pas indépendantiste.
Al-Mourabitoune	2013	Émir: Mokhtar Belmokhtar	Groupe issu de la fusion de la <i>katiba</i> Al-Moulathamoune – dirigée par l'un des émirs historiques d'AQMI, Mokhtar Belmokhtar – et d'une branche du Mujao dirigée par Adnane Abou Walid Al-Sahraoui.
Front de libération du Macina (FLM)	2015	Chef et fondateur: Amadou Koufa	Groupe à dominante peule affilié à Ansar Dine. Le leader du groupe, Amadou Koufa, était déjà actif au sein d'Ansar Dine avant la création du FLM.

